



PING'STAGES Vacances Toussaint 2024

Organisés par le club de tennis de table de Saint Genis-Laval
Avec Tactical-Game, cinéma, récompenses, repas festif final...

Stage 1 : du lundi 21 au vendredi 25 octobre 2024

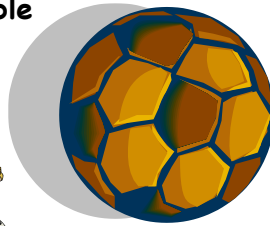
Stage 2 : du lundi 28 au jeudi 31 octobre 2024

Saint-Genis Laval



AU PROGRAMME :

- Initiation-perfectionnement tennis de table
- Multi-activités (jeux, sports-collectifs)
- Tactical-Game sur place
- Sortie au Méga CGR
- Repas organisé le dernier jour
- Olympiades avec récompenses



HORAIRES : Tous les jours de 9h à 17h. (Pique-nique à apporter, permanence assurée à partir de 8h30 et jusqu'à 17h30 maxi). Tenue de sport indispensable !

TARIF : Le prix du stage 2 (4 jours) est de 92€, celui du stage 1 (5 jours) est de 106€ tout compris (encadrement, animation, récompenses, repas du dernier jour, activités, sorties...)

LIEU : Gymnase d'Aubarède - 81 route de Vourles - 69230 SAINT GENIS LAVAL

RENSEIGNEMENTS : christophe.bonnart@free.fr **AGES :** de 8 à 14 ans.

INSCRIPTIONS : Le nombre de places étant limité, merci de retourner au plus vite par courrier le talon ci-dessous complété et le chèque à l'ordre « TTSGL » (Chèques vacances et Coupons Sports acceptés) à l'adresse:

M. Roger PERON - 25 rue des Halles - 69230 Saint-Genis-Laval

(Stage annulable en cas de trop faible effectif. Liste des inscrits consultable sur le site du club : « www.ttsgl.com »)

NOM : _____ PRENOM : _____ Né le : / / 20

ADRESSE : _____

TELEPHONE : _____ Adresse mail **lisible** :
(à laquelle vous seront envoyées toutes les informations du stage)

Participera au STAGE 1 (5 jours: 106 €) 21-25 octobre: OUI NON

Participera au STAGE 2 (4 jours: 92 €) 28-31 octobre: OUI NON

} Rayer la mention inutile
Entourer celle voulue

Ecole où est scolarisé l'enfant: _____ je souhaite une facture : OUI NON

J'autorise mon enfant à partir seul à 17h du Lundi au Vendredi : OUI NON

Mon enfant souffre d'allergies : OUI NON si oui, lesquelles

Autorisation parentale d'intervention chirurgicale

Je, soussigné(e) père-mère-tuteur légal de l'enfant, autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur l'enfant.

Fait à, le / / 2024

Signature des parents ou tuteur légal :

